

Information financière relative au quatrième trimestre et à l'exercice 2021

Forte progression de 10,7% de l'EBITDAaL au dernier trimestre de 2021 grâce à une solide croissance des services facturés au client et à une maîtrise efficace des coûts

- Base clients mobiles postpayés +3,9 % en glissement annuel
- Base clients câble +20,8 % en glissement annuel
- Le chiffre d'affaires progresse de +5,3 % en glissement annuel

Chiffres clés
opérationnels - T4

- **Le portefeuille Go a maintenu une bonne performance, soutenu par le lancement de Go Extrême.** Au cours du trimestre, Orange Belgium a enregistré 24 000 nouveaux abonnés mobiles postpayés, à 2,7 millions d'abonnés (+3,9 % en glissement annuel).
- **La base clients câble a augmenté de 12 000 abonnés.** Ce trimestre a été marqué par des campagnes agressives et des cadeaux en fin d'année de la part de la concurrence.
- **L'ARPO convergent B2C a diminué de 1,3 % en glissement annuel à 72,7 euros**, sous l'effet de l'accroissement de la base clients Love Duo, une offre commercialisée à un prix plus bas, avec des frais d'installation plus faibles et des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents.
- **L'ARPO mobile postpayé a crû de 0,6 % en glissement annuel à 19,9 euros**, porté principalement par la hausse des revenus hors forfait liée à l'augmentation du trafic d'itinérance.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	T4 2020	T4 2021	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2 641	2 743	3,9%
Ajouts nets (en milliers)	26	24	-4,2%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	19,8	19,9	0,6%
Base clients câble (en milliers)	326	394	20,8%
Ajouts nets (en milliers)	22	12	-44,4%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	73,6	72,7	-1,3%

Éléments financiers
marquants - T4

- **Le chiffre d'affaires s'est élevé à 361,4 millions d'euros, en hausse de 5,3 % en glissement annuel.** Les services facturés au client ont suivi une évolution similaire, avec une progression de 5,7 %, soutenus principalement par la hausse des services convergents (+15,1 % en glissement annuel). Les ventes d'équipements ont progressé, portées par la vigueur de la demande sur la période de fin d'année. Les revenus des services aux opérateurs sont restés stables par rapport au T4 2020.
- **L'EBITDAaL s'est amélioré de 10,7 % en glissement annuel à 95,1 millions d'euros**, porté par l'accroissement des revenus des services facturés au client et par la maîtrise des coûts dans les investissements publicitaires et les frais immobiliers.
- **Les eCapex ont augmenté de 16,4 % en glissement annuel à 82,6 millions d'euros**, grâce principalement à un effet de rattrapage par rapport aux trimestres précédents et au déploiement du contrat de partage de réseaux.
- **L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 69,5 millions d'euros, soit un levier de 0,2 x.**

Chiffres-clés financiers du groupe Orange Belgium

en millions d'euros	en données		Variation en données historiques	en données		Variation en données historiques
	historiques T4 2020	T4 2021		historiques 2020	2021	
Chiffre d'affaires consolidé	343,0	361,4	5,3%	1 314,9	1 363,5	3,7%
Services facturés aux clients	229,5	242,6	5,7%	905,9	945,1	4,3%
EBITDAaL	85,9	95,1	10,7%	323,5	353,0	9,1%
marge (% du chiffre d'affaires)	25,1%	26,3%	127 bp	24,6%	25,9%	129 bp
eCAPEX ¹	-70,9	-82,6	16,4%	-177,7	-204,1	14,8%
Cash-flow opérationnel²	15,0	12,6	-16,3%	145,8	148,9	2,2%
Endettement financier net	144,9	69,5		144,9	69,5	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Aux T1 et T3 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions d'euros par trimestre pour Orange Belgium.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Nous pouvons être fiers des résultats que nous avons obtenus au cours de l'année écoulée, aussi bien en termes d'activité que de performance financière. Malgré la pandémie de Covid-19, de nombreux projets ont été menés à bien.

Bien sûr, je dois mentionner l'accord signé avec Nethys pour l'acquisition de 75 % moins une action de VOO. Cette acquisition, qui doit être approuvée par les autorités de la concurrence, dotera Orange Belgium d'un réseau très haut débit en Wallonie et dans une partie de Bruxelles, et représente ainsi une avancée majeure dans le déploiement de notre stratégie convergente au niveau national. Notre plan d'investissement nous permettra de moderniser le réseau vers du multi-gigabits au bénéfice des clients et de la compétitivité de la Wallonie et de Bruxelles.

Le trimestre écoulé est marqué par une performance commerciale très vigoureuse. De plus, nous avons réalisé des avancées importantes au quatrième trimestre : nous avons lancé notre Orange 5G Lab à Anvers et nous avons aussi progressivement déployé la nouvelle marque hey!

Cette année nous a encore rapprochés de notre ambition stratégique en marquant un jalon vers notre nouveau positionnement sur le marché, notre nouvelle ambition pour les années à venir qui trouve son expression dans notre plan stratégique Orange Ahead.

De nouveaux défis passionnants se présenteront certainement à nous en 2022, qui donneront à notre société les moyens d'assurer sa croissance future au bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes.

Antoine Chouc, CFO, ajoute :

2021 a été une année difficile. Néanmoins, nous sommes parvenus à enregistrer d'excellents résultats financiers, l'EBITDAaL connaissant une progression de 9,1 % pour atteindre plus de 350 millions d'euros.

Avec une croissance de plus de 5,7 % au quatrième trimestre 2021, notre chiffre d'affaires sur les services facturés au client reste le moteur principal de cette amélioration de l'EBITDAaL, qui est en grande partie attribuable à notre stratégie convergente. Nous avons également réalisé une baisse des coûts significative. Notre programme Orange Ahead et la mise en œuvre du contrat de partage de réseaux nous donneront les moyens de poursuivre ces efforts de maîtrise des coûts qui créent le socle de la croissance future de notre EBITDAaL.

Comme annoncé au T3, notre EBITDAaL se situe au-dessus de l'objectif de 320-340 millions d'euros. Les autres résultats sont conformes à nos objectifs. Nous avons prévu une croissance faible à un chiffre du chiffre d'affaires et nous avons obtenu une progression de 3,7 %. Notre eCapex, à 204,1 millions d'euros, se situe exactement dans la fourchette attendue de 200-220 millions d'euros.

Dividende au titre de 2021

Compte tenu des prochaines enchères pour l'attribution du spectre et de l'impact sur le bilan de l'acquisition de VOO, le Conseil d'administration ne proposera pas de dividende au titre de l'exercice 2021 lors de l'Assemblée générale.

Perspectives pour 2022

Orange Belgium prévoit une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2022. La société table sur un EBITDAaL compris entre 350 millions d'euros et 370 millions d'euros. Le montant total des eCapex en 2022 devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros.

Nouveau calendrier financier

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a décidé de passer à la publication de résultats semestriels et annuels. Les prochains résultats financiers seront publiés le 22 juillet 2022 pour le premier semestre de 2022 et en février 2023 (date exacte à confirmer) pour les résultats de l'exercice 2022. Les résultats du premier et du troisième trimestres de l'année ne feront plus l'objet de publications séparées.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	4
1.1	Éléments opérationnels marquants.....	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	4
2.	Commentaires relatifs à la situation financière	6
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	6
2.2	État consolidé du résultat global.....	6
2.3	Liquidités et ressources en capital.....	7
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité.....	8
2.4.1.	Orange Belgium.....	8
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	10
3.	Risques financiers et gestion du risque	10
4.	Litiges.....	10
5.	Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2021	12
6.	Rémunération des actionnaires	12
7.	Perspectives.....	12
8.	Calendrier financier 2022	12
9.	Conférence téléphonique	12
10.	Actions.....	13
11.	États financiers consolidés	14
	Compte de résultats consolidé	14
	État consolidé de la situation financière	15
	État consolidé des flux de trésorerie	16
	État consolidé des variations des capitaux propres.....	17
	Information sectorielle.....	18
12.	Procédures des commissaires aux comptes	20
13.	Glossaire	21
	À propos d'Orange Belgium	23

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

■ Impact de la pandémie de Covid-19

Malgré l'allègement des mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19, Orange Belgium reste pleinement mobilisé pour assurer la continuité du réseau et du service et pour accompagner ses clients. Cette continuité de service des réseaux joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au Covid-19. Le réseau continue à absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Nos équipes techniques surveillent en permanence le réseau et s'emploient à le renforcer au besoin pour garantir à tout moment la fluidité des communications.

Les mesures contre le Covid annoncées par le gouvernement belge ont permis à l'ensemble des commerces non essentiels de rester ouverts sous réserve de maintenir une distanciation sociale de 1,5 mètre et de restreindre le nombre total de personnes autorisées à l'intérieur des magasins.

■ Go Unlimited devient Go Extreme et offre 60 GB par mois

Depuis le 22 novembre 2021, l'abonnement mobile le plus abondant d'Orange Belgium est devenu Go Extreme et offre deux fois plus de données, passant de 30 à 60 GB par mois, sans coût supplémentaire.

■ Orange Belgium annonce la signature d'un accord avec Nethys pour l'acquisition de 75 % moins une action de VOO SA

Après la période de négociations exclusives qui s'est ouverte le 22 novembre 2021 et suite à l'avis conforme du Conseil d'administration d'Enodia, Orange Belgium et Nethys ont signé le 24 décembre 2021 un accord pour l'acquisition par Orange Belgium de 75 % moins une action de VOO SA.

Cette transaction se fonde sur une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros pour 100 % du capital et correspond à un multiple d'EBITDA de 9,5 x. Cette acquisition représente une avancée majeure dans la stratégie convergente nationale d'Orange Belgium et permettra d'accroître les investissements et la concurrence dans le secteur des télécommunications au profit des clients et de la compétitivité des régions wallonne et bruxelloise.

La clôture de la transaction est soumise à des conditions suspensives usuelles, notamment l'approbation de la Commission européenne attendue en 2022. En attendant l'obtention des approbations et la clôture de la transaction, les deux sociétés continueront à opérer de manière indépendante.

■ hey! offrira 25 % de données supplémentaires chaque trimestre la première année

hey!, la nouvelle marque lancée par Orange Belgium en septembre 2021, prévoit d'offrir à ses nouveaux clients des données supplémentaires tous les trois mois la première année. La quantité de données augmentera de 25 % chaque trimestre à partir de février 2022.

■ Orange Belgium a relevé ses tarifs pour le haut débit fixe et la TV

Orange Belgium relève ses prix aussi bien pour ses nouveaux clients que pour sa clientèle existante, à partir de janvier 2022.

■ Ouverture du 5G Lab au premier semestre 2022 au cœur de Liège

Après l'inauguration de son premier 5G Lab à Anvers en octobre 2021, Orange Belgium a noué un partenariat avec l'iconique Grand Poste de Liège, véritable hub dédié aux entreprises créatives et à l'innovation. L'objectif du 5G Lab de Liège est de démystifier cette nouvelle technologie et d'en démontrer les possibilités et les applications. Le Lab sera également utilisé pour développer et tester de nouvelles applications innovantes et concrètes sur la 5G, en collaboration avec des clients, des prospects et des partenaires.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

■ Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. Une nouvelle décision est attendue aux alentours de la mi-2023.

■ Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes

Prolongation des licences 2G et 3G

La décision sur la prolongation de ces licences jusqu'en septembre 2021 a été publiée le 23 février 2021. Compte tenu du retard dans la finalisation du nouveau cadre d'attribution des fréquences, l'IBPT a publié le 23 juin 2021 une consultation sur l'opportunité de prolonger la durée de validité des licences de 6 mois supplémentaires à partir de la mi-septembre. Le 7 septembre 2021, l'IBPT a publié une décision visant à prolonger de six mois les licences 2G et 3G, c'est-à-dire désormais jusqu'à la mi-mars 2022. Le 19 janvier 2022, l'IBPT a lancé une consultation sur une nouvelle prolongation de 6 mois des licences qui resteraient alors valables jusqu'au 15 septembre 2022.

Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et date de la mise aux enchères des droits de la 5G

Le 21 octobre 2021, le Conseil des ministres a approuvé les arrêtés royaux qui régissent la mise aux enchères de la 5G et le renouvellement des licences. Les arrêtés royaux, publiés le 23 décembre 2021, prévoient de réserver une partie du spectre à un éventuel nouvel opérateur mobile souhaitant faire son entrée sur le marché. La mise aux enchères sera

menée selon une approche modulaire, permettant à un éventuel quatrième opérateur de choisir d'acquérir seulement une partie du spectre.

Le 14 janvier 2022, l'IBPT a publié l'appel à candidatures pour la mise aux enchères pour l'attribution du nouveau spectre 5G et le renouvellement du spectre 2G et 3G existant. Cette mise aux enchères est prévue pour juin 2022.

■ **Sécurité des réseaux 5G**

Le 2 décembre 2020, l'IBPT a lancé une consultation publique sur le projet de loi et le projet d'arrêté royal concernant la sécurité des réseaux 5G, en particulier en ce qui concerne les contraintes qui peuvent être imposées à certains types de fournisseurs. Cette consultation a pris fin le mercredi 30 décembre 2020.

Le 7 mai 2021 (et jusqu'au 5 juin 2021), l'IBPT a lancé une consultation publique concernant un projet d'arrêté royal qui vise à introduire des mesures de sécurité supplémentaires pour la fourniture de services mobiles 5G pour les full MVNO. D'autres projets d'arrêtés royaux ont été préparés visant à introduire des exigences en matière de localisation pour les réseaux 5G et à appliquer des contraintes à certains types de réseaux 5G privés. Des consultations publiques concernant ces nouveaux projets d'arrêtés royaux ont été lancées et se sont achevées le 17 décembre 2021.

■ **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'autorité belge de la Concurrence. Dans sa décision du 10 janvier 2020, l'autorité a par des mesures provisoires accordé à l'IBPT un délai supplémentaire de 2 mois pour lui permettre de réexaminer l'accord. Ces mesures ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

Tandis que la procédure sur le fond est en cours, l'Autorité belge de la Concurrence a adressé à Orange Belgium et Proximus plusieurs demandes d'information concernant plusieurs aspects de l'accord. L'issue de la procédure est attendue au T1 2022.

■ **Transposition du Code des communications électroniques européen (CCEE)**

Le 21 décembre 2021, la loi transposant le Code des communications électroniques européen (CCEE) a été publiée au Moniteur belge. Elle est entrée en vigueur le 10 janvier 2022.

■ **Consultation sur le projet de communication concernant les « towercos »**

L'IBPT a publié le 30 novembre 2021 une « Communication » sur l'interprétation de la loi concerne le partage des sites d'antennes concernant les droits et obligations des « towercos » (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication).

■ **Tarifs sociaux dans le secteur des télécommunications**

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre un projet d'examen des modalités (techniques, financières, opérationnelles) de définition des rabais sur les tarifs sociaux pour certains groupes d'utilisateurs.

Au cours du mois de décembre 2021, une consultation publique sur le projet d'arrêté visant à revoir les tarifs sociaux a été organisée par l'IBPT. Parmi les nouvelles propositions figurent l'élargissement des catégories de bénéficiaires, l'automatisation de l'attribution des tarifs sociaux (qui consistent en une réduction sur le tarif au détail) et la révision de la valeur nominale des réductions octroyées dans le cadre du tarif social. Les tarifs sociaux s'appliqueraient principalement pour l'internet fixe et la téléphonie fixe, un tarif social supplémentaire étant disponible pour un groupe spécifique (plus limité) d'utilisateurs mobiles.

■ **Acquisition**

Le 24 décembre 2021, Orange Belgium a annoncé la signature d'un accord final avec Nethys pour l'acquisition de 75 % moins une action de VOO. Cette transaction se fonde sur une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros (2,04 milliards USD) pour 100 % du capital. Cette opération permettra à Orange Belgium de disposer de son propre réseau fixe en Wallonie et dans une partie de Bruxelles. Orange Belgium a également affiché sa volonté de moderniser le réseau câblé de VOO et de déployer une infrastructure de fibre optique (FTTH) supplémentaire. La clôture de la transaction est soumise à des conditions suspensives usuelles, notamment l'approbation de la Commission européenne attendue en 2022.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données		Variation en données historiques	en données		Variation en données historiques
	historiques T4 2020	T4 2021		historiques 2020	2021	
Chiffre d'affaires	343,0	361,4	5,3%	1 314,9	1 363,5	3,7%
Belgique	329,0	347,4	5,6%	1 262,5	1 307,5	3,6%
Luxembourg	21,1	20,5	-2,8%	70,9	76,3	7,7%
Élimination intra-groupe	-7,1	-6,5	-8,1%	-18,4	-20,3	10,2%
EBITDAaL	85,9	95,1	10,7%	323,5	353,0	9,1%
Belgique	83,0	91,3	10,0%	312,1	339,8	8,9%
Luxembourg	3,0	3,9	30,5%	11,4	13,3	16,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,1%</i>	<i>26,3%</i>	<i>127 bp</i>	<i>24,6%</i>	<i>25,9%</i>	<i>129 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'est inscrit en hausse de 5,3 % à 361,4 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données		Variation en données historiques	en données		Variation en données historiques
	historiques T4 2020	T4 2021		historiques 2020	2021	
<i>Convergence</i>	57,9	66,7	15,1%	220,8	255,0	15,5%
<i>Mobile seul</i>	144,9	147,4	1,8%	585,2	578,8	-1,1%
<i>Fixe seul</i>	16,3	18,7	14,7%	59,6	71,1	19,2%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	10,4	9,8	-6,0%	40,4	40,3	-0,3%
Services facturés aux clients	229,5	242,6	5,7%	905,9	945,1	4,3%
Vente d'équipements	42,9	45,4	5,7%	132,2	141,1	6,7%
Services aux opérateurs	63,4	63,1	-0,5%	246,2	241,9	-1,7%
Autres revenus	7,2	10,3	42,6%	30,5	35,3	15,6%
Chiffre d'affaires	343,0	361,4	5,3%	1 314,9	1 363,5	3,7%

- **Les services facturés au client** ont connu une progression de 5,7 % à 242,6 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents. Le chiffre d'affaires des services fixes a augmenté de 14,7 % grâce à la hausse du chiffre d'affaires de l'activité câble liée à l'augmentation de la base clients.
- **Les ventes d'équipements et les autres revenus** ont progressé de 11,1 % sous l'effet de l'accroissement des volumes par rapport à l'année dernière à la même période.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont connu une légère diminution de 0,5 %.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a augmenté de 3,6 % par rapport au T4 2020, pour atteindre 266,2 millions d'euros.

en millions d'euros	en données		Variation en données historiques	en données		Variation en données historiques
	historiques T4 2020	T4 2021		historiques 2020	2021	
Coûts directs	-148,2	-154,3	4,1%	-549,0	-570,9	4,0%
Charges de personnel	-35,7	-35,3	-1,0%	-146,9	-148,6	1,1%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-73,2	-76,6	4,7%	-295,5	-290,9	-1,5%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	<i>-15,4</i>	<i>-12,5</i>		<i>-52,5</i>	<i>-54,1</i>	
	-257,1	-266,2	3,6%	-991,4	-1 010,5	1,9%

- Les **coûts directs** ont augmenté de 4,1 % à 154,3 millions d'euros, ce qui est dû principalement à un accroissement du coût de la connectivité d'accès client et des terminaux, en partie contrebalancé par la diminution des coûts d'interconnexion et des commissions.
- Les **charges de personnel** se sont élevées à 35,3 millions d'euros, soit une diminution de 1,0 % par rapport au T4 2020.
- Les **coûts indirects** ont connu une augmentation de 4,7 % pour atteindre 76,6 millions d'euros à la clôture de la période.

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T4 2020	T4 2021	2020	2021
EBITDAaL	85,9	95,1	323,5	353,0
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	25,1%	26,3%	24,6%	25,9%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,0	0,2	0,3
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	-14,9	0,0	-14,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	-1,6	-0,7	-1,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-73,4	-56,2	-250,2	-279,2
Autres frais de restructuration	-0,9	-0,7	-5,6	-4,0
Coûts de financement de contrat de location	0,9	0,8	2,3	2,3
Résultat opérationnel (EBIT)	11,9	22,5	69,4	55,7
Résultat financier	-1,0	-1,1	-5,3	-3,2
Résultat courant avant impôts (PBT)	10,8	21,4	64,1	52,5
Impôts	1,2	-7,1	-10,1	-12,8
Résultat net consolidé	12,2	14,4	54,0	39,7

- L'EBITDAaL s'est amélioré de 10,7 % à 95,1 millions d'euros. Cette amélioration est due principalement au résultat positif des services facturés au client ainsi qu'aux efforts de maîtrise des coûts.
- Les pertes de valeur des écarts d'acquisition se sont élevées à 14,9 millions d'euros. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel. Pour BKM NV, la valeur recouvrable ne dépassant pas la valeur comptable, une perte de valeur de 14,9 millions d'euros a été comptabilisée à la clôture de l'exercice. Les autres écarts d'acquisition n'ont subi aucune modification.
- Les dotations aux amortissements se sont élevées à 56,2 millions d'euros.
- Les charges de restructuration se sont établies à 0,7 million d'euros pour le trimestre.
- Les charges financières nettes (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,8 million d'euros) sont ressorties à 1,1 million d'euros.
- Le groupe a enregistré une charge d'impôt de 7,1 millions d'euros au T4 2021.
- Le groupe Orange Belgium a publié un résultat net de 14,4 millions d'euros pour le T4 2021 contre 12,2 millions d'euros au T4 2020.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le cash-flow opérationnel est passé de 15,0 millions d'euros au T4 2020 à 12,6 millions d'euros au T4 2021, ce qui traduit les effets de l'amélioration de l'EBITDAaL ainsi que de la hausse des eCapex.

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T4 2020	T4 2021	2020	2021
EBITDAaL	85,9	95,1	323,5	353,0
eCAPEX ¹	-70,9	-82,6	-177,7	-204,1
Cash-flow opérationnel²	15,0	12,6	145,8	148,9

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Aux T1 et T3 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions d'euros par trimestre pour Orange Belgium.

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Le cash-flow organique s'est élevé à -6,3 millions d'euros au T4 2021.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T4 2020	T4 2021	2020	2021
Résultat net consolidé	12,2	14,4	54,0	39,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	87,6	105,6	337,0	397,9
Variation du besoin en fonds de roulement	-33,4	-42,3	-9,3	-21,2
Autres décaissements nets	-12,5	-20,3	-37,2	-48,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité	53,8	57,3	344,4	367,9
eCapex	-70,9	-82,6	-177,7	-225,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	19,5	30,7	4,1	14,7
Remboursements des dettes locatives	-10,8	-11,8	-48,4	-51,8
Cash-flow organique	-8,5	-6,3	122,4	104,8

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 69,5 millions d'euros, contre 144,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, a été ramené à 0,2 x.

Dette nette en millions d'euros, fin de période	31.12.2020	31.12.2021
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-32,0	-24,0
Quasi-disponibilités	-28,8	-29,8
	-60,8	-53,7
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	200,4	0,0
Emprunts bancaires	1,9	1,5
Emprunts inter-sociétés à long terme	3,4	121,8
	205,8	123,3
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	144,9	69,5
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,5	0,2

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

La base clients câble d'Orange Belgium a maintenu une trajectoire ascendante au T4 2021. Au cours du trimestre, l'offre convergente et l'offre services fixes seuls ont attiré 12 000 nouveaux abonnés pour atteindre 394 000 clients câblés. Les clients B2C représentent 89 % de la base clients totale.

La part des abonnés à Love Duo continue d'augmenter trimestre après trimestre pour représenter plus de 25 % de la base clients à la fin du T4 2021. Cette augmentation a un impact direct sur l'ARPO convergent B2C, qui a connu une diminution de 1,3 % en glissement annuel, dans la mesure où Love Duo est commercialisée à un prix plus bas que Love Trio, à quoi s'ajoutent les réductions offertes sur les forfaits mobiles associés aux offres convergentes.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2020	T4 2021	Variation		T4 2020	T4 2021
Base clients câble				Ajouts nets		
Base clients câble B2C	293	350	19,4%	Base clients câble B2C	20	10
Base clients câble B2B	33	44	33,6%	Base clients câble B2B	2	2
	326	394	20,8%		22	12
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	73,6	72,7	-1,3%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 24 000 abonnés sur le trimestre, la base clients postpayés a atteint 2,7 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 11,0 %.

L'ARPO mobile postpayé s'est amélioré de 0,6 % à 19,9 euros au quatrième trimestre 2021, porté par la hausse des revenus hors forfait liée à l'augmentation du trafic d'itinérance.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2020	T4 2021	Variation		T4 2020	T4 2021
Clients mobiles				Ajouts nets		
Forfaits	2 641	2 743	3,9%	Forfaits	26	24
Prépayés	459	409	-11,0%	Prépayés	-16	-16
M2M	1 601	1 878	17,3%	M2M	70	83
	4 701	5 029	7,0%		79	91
Clients MVNO	349	347	-0,6%	Clients MVNO	5	-8
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	17,5	17,8	1,6%			
Forfaits	19,8	19,9	0,6%			
Prépayés	6,9	6,8	-2,4%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une amélioration de 5,6 % à 347,4 millions d'euros. Cette progression repose principalement sur les revenus des services facturés au client.

Les revenus des services facturés au client ont connu une hausse de 6,6 % à 231,0 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse avec une progression de 15,1 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipements se sont inscrites en progression de 4,6 % à 40,5 millions d'euros au T4 2021.

Les revenus des services aux opérateurs ont connu une légère augmentation de 0,4 % à 61,0 millions d'euros.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques Variation	en données historiques		en données historiques Variation
	T4 2020	T4 2021		2020	2021	
Convergence	57,9	66,7	15,1%	220,8	255,0	15,5%
Mobile seul	134,9	137,7	2,1%	549,7	541,2	-1,5%
Fixe seul	13,6	16,9	24,3%	50,4	63,3	25,6%
Services informatiques & Intégration	10,4	9,8	-6,0%	40,4	40,3	-0,3%
Services facturés aux clients	216,8	231,0	6,6%	861,2	899,7	4,5%
Vente d'équipements	38,8	40,5	4,6%	118,2	127,2	7,7%
Vente en gros	60,7	61,0	0,4%	239,0	232,9	-2,6%
Autres revenus	12,7	14,8	16,4%	44,1	47,7	8,2%
Chiffre d'affaires	329,0	347,4	5,6%	1 262,5	1 307,5	3,6%
EBITDAaL	83,0	91,3	10,0%	312,1	339,8	8,9%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	25,2%	26,3%	106 bp	24,7%	26,0%	126 bp

L'EBITDAaL s'accroît de 10,0 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client et de la maîtrise des coûts sur le trimestre.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

La base d'abonnés mobiles d'Orange Communications Luxembourg a diminué de 1,4 % en glissement annuel à 202 000 contrats.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2020	T4 2021	Variation		T4 2020	T4 2021
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfaits	117	120	2,7%	Forfaits	0	-2
Prépayés	19	14	-25,0%	Prépayés	2	-1
M2M	70	68	-1,9%	M2M	-2	-1
	205	202	-1,4%		0	-3
Clients MVNO	3	0	-100,0%	Clients MVNO	0	-4

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a chuté de 2,8 % au cours du trimestre à 20,5 millions d'euros.

En revanche, l'EBITDAaL s'est amélioré de 30,5 % à 3,9 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques Variation	en données historiques		en données historiques Variation
	T4 2020	T4 2021		2020	2021	
Mobile seul	10,0	9,8	-2,5%	35,5	37,7	6,1%
Fixe seul	2,7	1,8	-32,9%	9,2	7,8	-16,0%
Services facturés aux clients	12,7	11,6	-9,0%	44,7	45,4	1,6%
Vente d'équipements	4,1	4,8	16,7%	14,1	13,9	-1,2%
Services aux opérateurs	3,8	3,7	-0,5%	10,8	15,0	38,8%
Autres revenus	0,5	0,4	-25,2%	1,2	2,0	58,1%
Chiffre d'affaires	21,1	20,5	-2,8%	70,9	76,3	7,7%
EBITDAaL	3,0	3,9	30,5%	11,4	13,3	16,5%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>14,1%</i>	<i>18,9%</i>	<i>482 bp</i>	<i>16,1%</i>	<i>17,4%</i>	<i>131 bp</i>

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2020 (p.96-97 et p.129-130).

4. Litiges

• Télécom Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021.

• Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet.

• Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câblés, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis

que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers.

Le 30 mai 2018, le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a fait appel de ce jugement.

Le 11 avril 2019, la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. Le Tribunal a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois sous peine d'une astreinte de 2500 euros/jour passé ce délai.

Telenet a fait appel de la décision de la Cour d'appel devant la Cour Suprême, laquelle a rejeté l'appel le 7 octobre 2021. La Cour Suprême a confirmé les conclusions de la Cour d'appel qui considéraient que Telenet abusait de sa position dominante et proposait des conditions déraisonnables pour les services régulés. En conséquence, la décision du 11 avril 2021 de la Cour d'appel d'Anvers est définitive.

Orange Belgium réclame 250 000 euros (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement le 7 décembre 2020 à la Cour d'appel d'Anvers. L'audience d'introduction visant à fixer un calendrier pour l'échange de mémoires a eu lieu le 6 janvier 2021. La date du plaidoyer est fixée au 23 mars 2022.

- **Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre**

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câblés, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients retail. Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Orange Belgium a mis Telenet en demeure en janvier 2019, lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé d'interjeter appel de ce jugement. La Cour d'appel a confirmé le 22 décembre 2021 la décision du Tribunal des entreprises concernant l'erreur de Telenet.

- **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18 000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18 000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. L'affaire a été plaidée à l'audience du 1^{er} octobre 2021. Par arrêt du 29 octobre 2021, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le premier jugement et a condamné Lycamobile à payer les frais de procédure à Orange Belgium. A moins que Lycamobile n'entame une procédure devant la Cour de Cassation, ce dossier devrait être définitivement réglé par cet arrêt.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe.

Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

- **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5 000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à

facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Les plaidoiries auront lieu le 25 mars 2022.

5. Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2021

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la clôture du quatrième trimestre et de l'exercice 2021.

6. Rémunération des actionnaires

La politique du groupe Orange Belgium consiste à créer de la valeur pour ses actionnaires tout en préservant une situation financière équilibrée et saine, et en laissant une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre ses investissements dans sa stratégie de convergence, dans le déploiement de son réseau et dans d'autres opportunités de croissance.

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium ne proposera pas de dividende ou d'autorisation de dividende pour l'exercice 2021. Le groupe est en effet soucieux de préserver sa trésorerie afin de satisfaire les exigences futures de fonds propres, telles que le paiement qui devra être effectué lors des enchères pour l'attribution du spectre, mais aussi pour l'acquisition de VOO, qui portera le ratio de levier financier à 3,5 x après la clôture de l'opération.

7. Perspectives

Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2022, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients convergents.

Pour 2022, la société vise un EBITDAaL compris entre 350 millions d'euros et 370 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- Impact de la pandémie de Covid-19
- Perte de Mobile Vikings à partir d'avril 2022
- Hausse des coûts énergétiques
- Indexation des charges de personnel

Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait se situer entre 210 millions d'euros et 230 millions d'euros. Ces chiffres prennent en compte le renouvellement du spectre au T2 2022.

Les perspectives pour 2022 ne prennent pas en compte l'intégration de VOO.

8. Calendrier financier 2022

04 mai	Assemblée générale des actionnaires
01 juillet	Début de la période de blackout
22 juillet	Résultats financiers du T2 2022 (7h00 CET) - Communiqué de presse
22 juillet	Résultats financiers du T2 2022 (14h00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

9. Conférence téléphonique

Date : vendredi 11 février 2022
Heure : 14:00 (CET), 13:00 (UK), 08:00 (US/NY)
Conférence téléphonique : [Orange Belgium : résultats de l'exercice 2021](#)
Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

10. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T4 2020	T4 2021
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	17,1	19,6
Volume quotidien moyen	128 206	12 230
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	2,2	0,2
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	59,94
Actions propres (en milliers)	69,7	-
Cours de clôture (en euros)	21,8	19,9
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 308,3	1 192,9

11. États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé

en millions d'euros	31.12.2020	31.12.2021
Services facturés aux clients	905,9	945,1
Convergence	220,8	255,0
Mobile seul	585,2	578,8
Fixe seul	59,6	71,1
Services informatiques & Intégration	40,4	40,3
Vente d'équipement	132,2	141,1
Vente en gros	246,2	241,9
Autres revenus	30,5	35,3
Chiffre d'affaires consolidé	1 314,9	1 363,5
Achats de matériel	-167,7	-185,4
Autres coûts directs	-374,6	-376,9
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-6,6	-8,7
Coûts directs	-549,0	-570,9
Charges de personnel	-146,9	-148,6
Dépenses commerciales	-42,9	-33,8
Autres dépenses IT et réseau	-95,3	-97,4
Frais immobiliers	-14,5	-8,5
Frais généraux	-61,5	-63,6
Autres produits indirects	26,4	28,8
Autres coûts indirects	-52,9	-60,2
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-52,5	-54,1
Coûts indirects	-293,2	-288,7
Autres frais de restructuration (*)	-5,6	-4,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-250,2	-279,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	-14,9
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	-1,6
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,2	0,3
Résultat opérationnel (EBIT)	69,4	55,7
Résultat financier	-5,3	-3,2
Charges financières	-5,3	-3,2
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	64,1	52,5
Impôts	-10,1	-12,8
Résultat net consolidé (**)	54,0	39,7
Résultat net consolidé part du groupe	54,0	39,7
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	54,0	39,7
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,0	-0,3
Résultat global de l'ensemble consolidé	54,0	39,5
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	54,0	39,5
Résultat de base par action (en EUR)	0,90	0,66
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59 905 867	59 944 757
Résultat dilué par action (en EUR)	0,90	0,66
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59 905 867	59 944 757

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2020	31.12.2021
ACTIF		
Ecart d'acquisition	104,4	89,5
Autres immobilisations incorporelles	250,0	247,4
Immobilisations corporelles	707,6	662,8
Droits d'utilisation des actifs loués	303,8	299,2
Titres mis en équivalence	5,5	5,8
Actifs financiers non courants	2,3	2,2
Autres actifs non courants	0,6	0,7
Actifs d'impôts différés	3,1	1,8
Total actifs non-courants	1 377,3	1 309,3
Stocks	26,7	24,0
Créances clients	207,5	188,1
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	63,2	61,7
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,3	0,2
Autres actifs courants	7,4	7,7
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,4	9,2
Actifs d'impôt exigible	0,3	0,3
Charges constatées d'avance	6,8	5,0
Disponibilités et quasi-disponibilités	60,8	53,7
Total de l'actif courant	374,7	350,3
Total de l'actif	1 752,0	1 659,7
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	470,6	479,3
Actions propres	-1,5	0,0
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	613,9	624,2
Total des capitaux propres	613,9	624,2
Passifs financiers non courants	3,5	121,8
Passifs locatifs non courants	259,6	255,3
Avantages du personnel non courants	0,0	0,1
Provisions pour démantèlement non courants	77,1	80,7
Autres passifs non courants	2,3	2,6
Impôts différés passifs	8,2	4,6
Total des passifs non courants	350,7	464,9
Dettes fournisseurs d'immobilisations courants	57,0	71,7
Dettes fournisseurs	296,6	258,8
Passifs financiers courants	202,1	1,5
Passifs locatifs courants	44,4	44,7
Dérivés passifs courants	0,5	0,2
Avantages du personnel courants	33,7	34,1
Provisions pour démantèlement courants	5,5	9,1
Provisions pour restructuration courants	1,2	1,1
Autres passifs courants	3,8	7,1
Impôts et taxes d'exploitation passifs	77,2	75,5
Impôt sur les sociétés	4,8	10,7
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,0	56,0
Produits constatés d'avance	1,6	0,2
Total des passifs courants	787,3	570,6
Total du passif	1 752,0	1 659,7

État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.12.2020	31.12.2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	54,0	39,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	17,0	25,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	250,2	279,2
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	52,5	54,1
Perte de valeur des actifs non courants	0,7	1,6
Résultat de cession	-2,7	-1,7
Dotations (reprises) des provisions	-2,3	-1,0
Résultat des entités mises en équivalence	-0,2	-0,3
Impôt sur les sociétés	10,1	12,8
Résultat financier	5,3	3,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	14,9
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	-0,1	0,0
Rémunération en actions	-0,2	0,7
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	6,6	8,7
	337,0	397,9
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	5,2	3,0
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	10,6	10,7
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-18,5	-37,7
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	1,5	1,5
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-6,8	-2,9
Variations des autres éléments d'actif et de passif	-1,2	4,2
	-9,3	-21,2
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-19,4	-35,3
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-5,3	-3,8
Impôt sur les sociétés décaissé	-12,6	-9,5
	-37,2	-48,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité	344,4	367,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-177,7	-225,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	4,1	14,7
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-1,7	-0,2
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	-0,1	0,1
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-175,4	-211,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-42,2	-81,9
Remboursements des dettes locatives	-48,4	-51,8
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-6,5	0,0
Rachat d'actions propres	-1,3	0,1
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-128,4	-163,6
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	40,6	-7,1
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	20,2	60,8
dont disponibilités des activités poursuivies	18,3	32,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	1,9	28,8
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	40,6	-7,1
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	60,8	53,7
dont disponibilités des activités poursuivies	32,0	24,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	28,8	29,8
Cash-flow organique (*)	122,4	104,8

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

État consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9
Résultat net de la période			39,7		39,7
Autres éléments du résultat global retraité			-0,3		-0,3
Résultat net de la période			39,5		39,5
Actions propres			-1,5	1,5	0,0
Plan de rémunération en actions			0,7		0,7
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2021	131,7	13,2	479,3		624,2

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019 (*), comme indiqué précédemment	131,7	13,2	447,4	-0,2	592,1
Ajustement PPA Upsize N.V.			-0,6		-0,6
Solde au 31 décembre 2019 retraité	131,7	13,2	446,8	-0,2	591,5
Résultat net de la période			54,0		54,0
Autres éléments du résultat global retraité			0,0		0,0
Résultat net de la période			54,0		54,0
Actions propres				-1,3	-1,3
Plan de rémunération en actions			-0,3		-0,3
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9

(*) L'état de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. La comptabilisation de la juste valeur des immobilisations incorporelles d'Upsize N.V. a augmenté le montant des charges d'amortissement de 0,6 million d'euros, comptabilisés pour la période comprise entre la date d'acquisition, à savoir le 31 juillet 2019, et le 31 décembre 2019, pour laquelle les informations financières comparées ont été retraitées.

Information sectorielle

en millions d'euros, année 2021	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	899,7	45,4		945,1
Convergence	255,0	0,0		255,0
Mobile seul	541,2	37,7		578,8
Fixe seul	63,3	7,8		71,1
Services informatiques & Intégration	40,3	0,0		40,3
Vente d'équipements	127,2	13,9		141,1
Services facturés aux opérateurs	232,9	15,0	-5,9	241,9
Autres revenus	47,7	2,0	-14,4	35,3
Chiffre d'affaires consolidé	1 307,5	76,3	-20,3	1 363,5
Coûts directs	-553,5	-37,8	20,3	-570,9
Charges de personnel	-140,6	-8,0		-148,6
Coûts indirects, dont	-271,4	-17,3		-288,7
Impôts et taxes d'exploitation	-22,9	-2,9		-25,8
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-49,7	-4,4		-54,1
Autres frais de restructuration	-3,9	-0,2		-4,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-271,1	-8,1		-279,2
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-14,9	0,0		-14,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-1,6	0,0		-1,6
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,0		0,3
Résultat d'exploitation	50,7	5,0		55,7
Résultat net financier	-3,1	-0,1		-3,2
Résultat courant avant impôts (PBT)	47,6	4,9		52,5
Impôts	-11,4	-1,4		-12,8
Résultat net	36,3	3,5		39,7

en millions d'euros, année 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	861,2	44,7		905,9
Convergence	220,8	0,0		220,8
Mobile seul	549,7	35,5		585,2
Fixe seul	50,4	9,2		59,6
Services informatiques & Intégration	40,4	0,0		40,4
Vente d'équipements	118,2	14,1		132,2
Services facturés aux opérateurs	239,0	10,8	-3,6	246,2
Autres revenus	44,1	1,2	-14,8	30,5
Chiffre d'affaires consolidé	1 262,5	70,9	-18,4	1 314,9
Coûts directs	-532,2	-35,2	18,4	-549,0
Charges de personnel	-139,0	-8,0		-146,9
Coûts indirects, dont	-277,0	-16,2		-293,2
Impôts et taxes d'exploitation	-14,5	-2,6		-17,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-47,9	-4,6		-52,5
Autres frais de restructuration	-5,2	-0,4		-5,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-242,4	-7,8		-250,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	0,0		-0,7
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0		0,2
Résultat d'exploitation	66,2	3,2		69,4
Résultat net financier	-5,6	0,3		-5,3
Résultat courant avant impôts	60,6	3,5		64,1
Impôts	-10,6	0,5		-10,1
Résultat net	50,0	4,0		54,0

en millions d'euros, année 2021	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	339,8	13,3		353,0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,0		0,3
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-14,9	0,0		-14,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-1,6	0,0		-1,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-271,1	-8,1		-279,2
Autres frais de restructuration	-3,9	-0,2		-4,0
Frais d'intérêt de location	2,3	0,0		2,3
Résultat opérationnel	50,7	5,0		55,7
Résultat financier	-3,1	-0,1		-3,2
Résultat courant avant impôts (PBT)	47,6	4,9		52,5
Impôts	-11,4	-1,4		-12,8
Résultat net consolidé	36,3	3,5		39,7

en millions d'euros, année 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	312,1	11,4		323,5
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0		0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	0,0		-0,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-242,4	-7,8		-250,2
Autres frais de restructuration	-5,2	-0,4		-5,6
Frais d'intérêt de location	2,3	0,0		2,3
Résultat opérationnel	66,2	3,2		69,4
Résultat financier	-5,6	0,3		-5,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	60,6	3,5		64,1
Impôts	-10,6	0,5		-10,1
Résultat net consolidé	50,0	4,0		54,0

12. Procédures des commissaires aux comptes

La société KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, représentée par Alexis Palm, a confirmé que les travaux d'audit, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé d'inexactitude significative dans les informations comptables comprises dans le communiqué annuel.

13. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99
	ir@orange.be	

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	younes.albouchouari@orange.be	+32 477 69 87 73
	press@orange.be	